

REGLEMENT

TROPHEES DE RECHERCHE RSO

2027



ARTICLE 1 - CONCEPT

Il est proposé à **toute personne ayant réalisé un mémoire de recherches ou une thèse**, de faire connaître ses travaux, et de tenter d'obtenir le « Trophée de Recherche RSO » afin de valoriser cette démarche.

ARTICLE 2 - OBJECTIF

Au travers de ces trophées, la Fédération souhaite encourager et valoriser les personnes s'engageant dans une **DÉMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE** qu'il s'agisse de recherches à vocation sociale, de la transition écologique, ou de toute autre activité favorisant l'insertion, la prise en compte des mixités sociales.

ARTICLE 3 – PRE REQUIS

Pour candidater, il suffit d'avoir réalisé un mémoire de recherches niveau Bac+3, Bac+4, Bac+5 ou une thèse sur la thématique Responsabilité Sociale des Organisations dans le basketball au cours de l'année scolaire 2024/2025, 2025/2026 ou 2026/2027 (si celui-ci a été validé).

Ces travaux doivent s'inscrire dans une des thématiques ci-dessous :

- **Basket sans violence** : lutte contre toutes les formes de violences
- **Basket respectueux & laïque** : lutte contre les discriminations et les incivilités & promotion des valeurs de la République
- **Basket mixte** : favoriser la place des femmes dans la pratique et les instances
- **Basket performant socialement** : favoriser l'insertion des publics éloignés
- **Basket responsable** : favoriser les comportements éco-responsables
- **Basket sain** : lutter contre les addictions

Les personnes ayant réalisé un stage au sein de la FFBB ou d'une de ses structures déconcentrées et qui n'ont pas déjà candidaté lors de l'édition précédente pour leurs travaux sont encouragées à postuler.

ARTICLE 4 – SYSTÈME D'ÉVALUATION

Pour présenter sa candidature aux « Trophées de Recherche RSO », l'individu candidat devra répondre à un **formulaire et envoyer ses travaux (mémoire ou thèse) à l'adresse suivante : citoyenne@ffbb.com**

L'évaluation des candidatures sera réalisée par un jury composé de membres de la Commission Fédérale Responsabilité sociétale et potentiellement de personnels invités (enseignant chercheurs d'université...). Cette évaluation sera basée sur la démarche scientifique, la pertinence du sujet pour la Fédération ainsi que les propositions de remédiations.

Le ou la lauréat·e sera proposé au Bureau Fédéral à échéances fixées par ce dernier.

ARTICLE 7 – PROMOTION, INFORMATIQUE & LIBERTÉ

Du fait de leur engagement volontaire dans la démarche les candidat·es, qu'ils soient lauréats du concours ou non, autorisent à mettre à disposition leur contribution dans la cadre des archives du Basketball.

Ainsi, les candidat·es autorisent la mise en ligne de leur initiative sur le site officiel de la Fédération Française de Basket-Ball ou sur eFFBB sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque.

Les candidat·es bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse de la FFBB.

ARTICLE 8 – IDENTIFICATION – DOTATIONS FFBB

Toute personne lauréate du Trophée recevra de la Fédération

- Une invitation à un événement fédéral
- Un prix
- Un courrier officiel attestant de l'obtention du Trophée signé de la FFBB reconnaissant la nécessité et la qualité des travaux réalisés.

ARTICLE 9 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Trophées de Recherches RSO sont accessibles à toute personne ayant répondu au pré-requis. Il n'est pas nécessaire d'être licencié·e de la Fédération pour participer.

ARTICLE 10 - CANDIDATURE

Le ou la candidat·e aux « Trophées de recherche RSO » doit constituer son dossier à l'aide des documents mis à sa disposition sur le site Internet de la fédération et dans eFFBB.

Les dossiers seront recevables entre le **8 septembre 2026 et le 15 octobre 2026** par courriel exclusivement sur l'adresse citoyenne@ffbb.com. Un accusé de réception sera adressé dans les 48 heures. En cas d'absence de cet accusé, merci de contacter l'adresse citoyenne.

Les candidatures exprimées au-delà de cette date ne seront pas prises en compte. Toutefois, la commission fédérale Responsabilité Sociétale se réserve le droit de prolonger cette période de réception des candidatures si elle le juge nécessaire. Le cas échéant, elle communiquera à ce sujet.

Les **candidatures** imprimées et transmises sur **papier** ne seront pas acceptées.